



Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 25 juin 2025

Projet de loi **approuvant le rapport de gestion de l'Hospice général pour** **l'année 2024**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu les articles 58, lettre i, et 60, lettre e, de la loi sur la gestion administrative
et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;
vu l'article 34, alinéa 1, de la loi sur l'organisation des institutions de droit
public, du 22 septembre 2017;
vu le contrat de prestations entre l'Etat, soit pour lui le département de la
cohésion sociale, et l'Hospice général portant sur l'année 2024;
vu le rapport de gestion annuel de l'Hospice général pour l'année 2024,
décrète ce qui suit :

Article unique Rapport de gestion

Le rapport de gestion de l'Hospice général pour l'année 2024 est approuvé.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le présent projet de loi vise à approuver le rapport de gestion de l'Hospice général pour l'exercice 2024.

Hospice général

En 2024, l'Hospice général a accompagné 40 919 personnes, un chiffre qui donne la pleine mesure de son rôle. Pour en saisir la portée, il suffit de rappeler que ce nombre dépasse la population de la ville de Fribourg, troisième plus grande ville de Suisse romande, qui compte 39 401 habitants.

Afin de mieux répondre à l'ensemble de ses missions, l'Hospice général a créé en 2024 une nouvelle direction Insertion et soutien opérationnel (ISO), dédiée à la transversalité des actions en faveur des bénéficiaires de l'Action sociale (ASOC) et de l'Aide aux migrants (AMIG). Cette réorganisation, effective dès 2025, prolonge une dynamique amorcée en 2016, avec la création des premiers services transversaux, et réorganisée en 2022, lorsque ces entités, bien que rattachées à l'ASOC, intervenaient aussi pour l'AMIG, ce qui complexifiait leur pilotage.

A l'instar de la création de la direction Immobilier en 2022, qui a permis de recentrer l'AMIG sur sa mission sociale, la mise en place de l'ISO permet de rééquilibrer les périmètres et de renforcer l'accompagnement des bénéficiaires à l'aide sociale.

La direction ISO regroupe les services d'insertion professionnelle (SIP), d'accompagnement au logement (SALOGÉ), le pôle ressources, les unités insertion et santé-social (UISS) et désendettement, l'espace conciliation et le pôle recherche et développement. Elle permet un pilotage plus ciblé et coordonné, en complémentarité avec les directions ASOC et AMIG, au service d'une action sociale plus efficiente et plus cohérente.

Réorganisation du SIP

Dans ce prolongement, et dans le cadre des exigences de la loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité, du 23 juin 2023 (LASLP; rs/GE J 4 04), l'Hospice général a repensé l'organisation du SIP, en intégrant davantage les besoins des entreprises, afin de favoriser une insertion durable des bénéficiaires sur le marché du travail. Cette transformation repose sur une évolution organisationnelle, opérationnelle et culturelle, dont la mise en œuvre est prévue courant 2025.

La mission du SIP se centre désormais sur le développement de l'employabilité des usagères et usagers, et non sur leur placement. Les conseillères et conseillers en insertion professionnelle (CIP) voient leurs rôles et compétences redéfinis, notamment par une évaluation individuelle dès le premier accueil, lié à une demande d'aide financière, ainsi qu'un ajustement de leurs missions (coaching, présence accrue au sein des centres d'action sociale (CAS), collaboration renforcée avec les entreprises).

L'unité contacts entreprises est repositionnée comme interface stratégique avec les acteurs économiques, avec pour objectifs le développement de partenariats, le suivi des secteurs porteurs et le renforcement du job coaching.

Parallèlement, l'unité développement et gestion des mesures a entrepris une révision complète des mesures d'insertion, visant à supprimer les moins efficaces au profit de celles plus en phase avec les besoins réels du marché. Des indicateurs d'évaluation des mesures seront développés, les processus d'inscription simplifiés, et la collaboration avec les partenaires internes et externes renforcée.

Enfin, une attention particulière sera portée à l'harmonisation des pratiques, à l'uniformisation des approches entre services et à la diffusion d'une culture commune de l'insertion professionnelle au sein de l'institution.

Loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité

Votée en 2023, la LASLP remplace la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI) depuis le 1^{er} janvier 2025, marquant ainsi une évolution majeure du dispositif genevois d'aide sociale, plus de 10 ans après sa dernière révision. L'Hospice général, acteur central dans la conception et la mise en œuvre de cette réforme, a consacré l'année 2024 à préparer son entrée en vigueur.

Pensée pour répondre aux enjeux actuels de la précarité, la LASLP permettra notamment un accompagnement social individualisé accentué, une insertion sociale et professionnelle renforcée, un accès et une délivrance des prestations simplifiés, ainsi qu'un soutien accru aux familles et aux jeunes. Elle vise à prévenir durablement la précarité, en intervenant plus tôt et de manière plus coordonnée avec les partenaires institutionnels et les communes, tout en accélérant les sorties pour motifs de prise d'emploi et en favorisant la prise en charge des personnes qui ne peuvent s'insérer sur le marché de l'emploi.

Un projet pilote, mené au centre d'action sociale des Trois-Chêne, a permis de tester de nouvelles modalités : versement de forfaits, allègement administratif, rôle accru du déclaratif et recentrage du travail social sur le développement de projets d'autonomie. Le bilan de ce pilote est très positif, tant pour les bénéficiaires que pour les équipes : renforcement de l'autonomie, diminution des démarches administratives et amélioration de la qualité de l'accompagnement.

Dans un contexte de hausse continue du volume des nouvelles demandes (+ 8,1% en 2024) et d'allongement continu de la durée moyenne à l'aide sociale, la LASLP représente une réponse stratégique, réaliste et structurelle. Le rapport d'activité 2024 revient en détail sur les dispositifs déployés, les résultats obtenus et les perspectives ouvertes par cette réforme ambitieuse pour mettre en œuvre cette loi.

<https://rapportsannuels.hospicegeneral.ch/2024/accompagnement-et-integration-sociale/>

Campagne de lutte contre le non-recours

Dans le cadre de la perspective de mise en œuvre de la LASLP et du contrat de prestations 2023-2026, l'Hospice général a poursuivi en 2024 ses actions de prévention et d'information auprès de la population. A ce titre, la troisième édition de la campagne #*capeutarriver* a été consacrée à la lutte contre le non-recours à l'aide sociale.

Déployée dans l'espace public durant 2 semaines en octobre, cette campagne visait à rappeler que l'aide sociale constitue un droit et à lever les freins – tels que la méconnaissance du dispositif ou sa stigmatisation – qui poussent encore quelque 25 à 30% des ayants droit à y renoncer. Avec une diffusion sur plus de 150 sites physiques (transports publics, bureaux de poste, centres commerciaux, lieux publics) et en ligne, la campagne a permis de toucher un large public grâce à des supports multilingues, à une hotline dédiée et à un site Internet réactualisé.

<https://rapportsannuels.hospicegeneral.ch/2024/institution/une-campagne-pour-lutter-contre-le-non-recours/>

<https://capeutarriver.hospicegeneral.ch/>

Aide sociale – politique publique C01

L'année 2024 a été marquée par une hausse sans précédent du nombre de dossiers d'aide sociale, avec une augmentation de 10,7% par rapport à 2023 (en photo au 31 décembre 2024). Cette dynamique, qui dépasse celle observée en 2020 durant la crise sanitaire, s'explique par un afflux important de nouvelles demandes (+ 20% en volume). L'action sociale (ASOC) a soutenu financièrement 16 904 têtes de dossiers, pour un total de près de 27 000 personnes.

Les profils des nouveaux bénéficiaires évoluent : davantage de personnes actives professionnellement, de jeunes adultes isolés et de seniors sollicitent désormais un soutien. Cette évolution s'inscrit dans un contexte socio-économique tendu, propre à Genève, où les signaux de précarité se multiplient, en décalage avec la tendance observée dans d'autres cantons. De surcroît, les entrées à l'aide sociale sont souvent en décalage d'un à 2 ans par rapport aux tensions économiques (e. g. inflation).

Parallèlement, les sorties du dispositif stagnent et le retour à l'emploi, bien qu'encouragé, se heurte à un ralentissement lié à un marché de l'emploi plus contraint (chômage moyen de 4,3%). La part de bénéficiaires exerçant une activité professionnelle sans pour autant pouvoir couvrir leurs besoins augmente elle aussi, atteignant 14% des dossiers (contre 13,3% en 2023).

Afin de mieux comprendre ce phénomène de hausse très marquée, l'Hospice général a initié une étude. Les premiers résultats suggèrent un phénomène multifactoriel : précarisation diffuse, saturation des services sociaux et charge de travail élevée, limitant l'accompagnement personnalisé. Ce travail se poursuivra et sera approfondi en 2025 : toutes les personnes ayant sollicité l'aide sociale à fin 2023 et en 2024 seront recontactées, afin de mieux comprendre leur parcours, y compris avant la crise du COVID-19.

<https://rapportsannuels.hospicegeneral.ch/2024/institution/les-grandes-tendances-a-laction-sociale/>

Refonte du modèle d'accueil et d'accompagnement au sein des centres d'action sociale (CAS)

Dans le cadre de la refonte de son modèle d'accueil et d'accompagnement, l'Hospice général a engagé en 2024 une réorganisation structurelle des centres d'action sociale (CAS), dont la mise en œuvre progressive est prévue début 2025. Cette évolution vise à faciliter l'accès à l'aide sociale, à accélérer la prise en charge des bénéficiaires et à renforcer l'insertion socioprofessionnelle, dans l'objectif de réduire de moitié la durée

moyenne de prise en charge, actuellement de 60 mois, ainsi que d'accélérer les sorties de l'aide sociale pour raison de prise d'emploi.

Le nouveau modèle repose sur une évaluation concertée de toutes les nouvelles situations, dans un délai maximal de 5 jours ouvrables, entre travailleuses sociales et travailleurs sociaux de permanence (TSP) et conseillères et conseillers en insertion professionnelle (CIP), à partir d'un diagnostic global de la situation de la ou du bénéficiaire. Il s'appuie sur un accompagnement intensifié, individualisé et structuré autour de 3 étapes : analyse de la situation, évaluation du potentiel d'insertion et orientation vers le bon dispositif de suivi.

Deux modèles organisationnels ont été définis selon la taille des CAS :

- un modèle « bipolaire » avec un pôle de permanence (TSP) chargé des nouvelles situations et un pôle d'accompagnement dédié au suivi;
- un modèle intégré, où l'ensemble des travailleuses sociales et travailleurs sociaux alternent entre accueil et accompagnement.

D'une part, la présence des CIP est doublée au sein des CAS, afin d'assurer une meilleure coordination et un diagnostic plus rapide des situations. D'autre part, afin d'améliorer la prise en charge des situations complexes, une commission interdisciplinaire est mise en place. Cette instance a pour objectif de renforcer la coordination des interventions, lorsqu'un accompagnement standard ne suffit pas, notamment en cas de problématiques multiples (santé, logement, endettement, insertion sociale ou professionnelle, etc.). Composée d'expertes et experts, elle permettra d'élaborer rapidement un diagnostic partagé et un plan d'action concerté, en mobilisant de manière optimale les ressources internes. Un projet pilote sera lancé au printemps 2025 dans une première zone géographique, avant une extension progressive à l'ensemble du territoire du canton.

Simplification des dossiers usagères et usagers

Dans le cadre de sa stratégie 2023-2027, et en anticipation de l'entrée en vigueur de la LASLP au 1^{er} janvier 2025, l'Hospice général a engagé une démarche de simplification de la gestion des dossiers usagères et usagers. Cette initiative vise à recentrer l'action sociale sur l'accompagnement vers l'autonomie, en allégeant les tâches administratives à faible valeur ajoutée pour les travailleuses sociales et travailleurs sociaux et en améliorant la qualité des données collectées.

Dès 2024, un travail a été amorcé pour améliorer la qualité, la pertinence et la disponibilité des informations :

- les processus de saisie ont été repensés;
- les outils informatiques ont été adaptés, avec l'introduction de nouveaux champs et l'ajustement de ceux existants;
- des indicateurs ont été intégrés pour suivre l'évolution des situations, en lien avec les objectifs de la LASLP;
- les modalités d'accès et de traitement des données ont été clarifiées.

Cela permettra une exploitation opérationnelle renforcée des données, en soutien aux actions d'insertion sociale et professionnelle.

Simplification administrative

La démarche prévoit également une centralisation progressive de certaines activités administratives (factures usagères et usagers, demandes internes, etc.), afin de libérer du temps pour l'accompagnement. L'ensemble des mesures sera déployé en plusieurs étapes, avec une mise en œuvre technique au premier semestre 2025 et une amélioration continue prévue jusqu'à fin 2025.

Nouvelle demande de prestations

Dans le prolongement de la démarche de simplification engagée par l'Hospice général, une nouvelle demande de prestations a été introduite en janvier 2024. Cette évolution permet de renforcer l'accessibilité aux aides sociales, d'alléger les démarches administratives pour les usagères et usagers et de recentrer les pratiques professionnelles sur l'analyse des situations et de l'accompagnement.

Le document de demande est rempli avant l'ouverture du dossier, lors du premier entretien avec le TSP, principalement sur la base des déclarations de l'usagère ou usager. Ce principe permet de ne pas exiger, de manière systématique, la remise de pièces justificatives (mais qui peuvent en tout temps être consultées). La transmission de documents peut toutefois être sollicitée, lorsque l'évaluation ou le suivi social le justifie. L'objectif est de permettre une ouverture rapide des prestations tout en garantissant la qualité du suivi.

Le premier semestre 2024 a permis de définir un cadre commun pour l'accompagnement social et de refondre les documents types, dans une perspective de cohérence institutionnelle.

Aide aux migrants – politique publique C05

Si la Suisse a connu une baisse des arrivées de personnes en quête d'asile ou de protection en 2024 (– 10%), le dispositif genevois de l'aide aux migrantes et migrants a lui atteint un sommet : 10 847 personnes accompagnées, soit une hausse de 6,6%. Ce paradoxe s'explique par la combinaison de nouvelles arrivantes et nouveaux arrivants, de retours dans le dispositif, de naissances, ainsi que de l'intégration progressive de personnes sans permis (ETSP).

La mobilité des bénéficiaires du permis S (protection temporaire) reste élevée. Le dispositif d'accompagnement social a été renforcé, tandis que le nombre de titulaires a augmenté de 9%. Les transferts depuis les centres fédéraux de requérantes et requérants d'asile (CFA) se sont poursuivis, sans réduction significative de la charge pour Genève. Le nombre de personnes en procédure étendue (permis N) est resté stable, avec un taux de rejet de 27% parmi celles ayant reçu une décision.

Par ailleurs, la répartition entre statuts (permis N, F, B) a connu d'importantes évolutions, rendant l'accompagnement plus complexe. Le nombre de réfugiées réfugiés statutaires (permis B) a augmenté de 25%. Enfin, les requérantes et requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA) et les jeunes adultes restent une population particulièrement suivie, avec la création en 2023 d'un service dédié.

<https://rapportsannuels.hospicegeneral.ch/2024/institution/les-grandes-tendances-a-laide-aux-migrants/>

Ouverture de 3 sites d'hébergement collectif

En 2024, l'Hospice général a poursuivi l'adaptation de ses capacités d'accueil pour répondre à la pression migratoire, en mobilisant des bâtiments vacants et en tissant des partenariats stratégiques.

A la route de Ferney, un ancien immeuble administratif a été transformé en centre d'hébergement collectif de 216 places, intégrant des chambres accessibles aux personnes à mobilité réduite et des espaces extérieurs favorisant le lien social.

A Plainpalais, un centre de 56 places, pensé pour les besoins spécifiques des RMNA, a été aménagé dans un bâtiment réaffecté, avec encadrement éducatif renforcé.

Enfin, grâce à un partenariat avec la CPEG, 2 nouveaux centres mitoyens sont en cours de finalisation à la Jonction. Le premier, issu de la réhabilitation d'un ancien laboratoire pharmaceutique, offrira 294 places dès 2025. Le second, bâti à partir d'éléments modulaires réemployés (issus de l'ancien centre de l'Etoile), ajoutera 140 places au printemps.

<https://rapportsannuels.hospicegeneral.ch/2024/hebergement/ouverture-de-trois-lieux-dhebergement-collectif/>

Harmonisation des pratiques

Face à l'augmentation des besoins liée à la guerre en Ukraine et à la coexistence de différents permis (N, F, S), l'Hospice général a engagé en 2024 une importante démarche d'harmonisation de ses pratiques au sein de l'AMIG, avec pour objectif de garantir un accompagnement équitable et individualisé pour toutes les personnes relevant du domaine de l'asile.

Ce projet s'inscrit dans la stratégie institutionnelle 2023-2027 et la feuille de route AMIG 2024-2025. Il vise à améliorer l'accueil des personnes primo-arrivantes, à adapter l'intensité du suivi aux besoins des personnes, à renforcer l'accessibilité des services, à optimiser l'organisation interne (dont la mixité des portefeuilles) et à favoriser la cohésion des équipes réunies au sein du nouveau service d'accompagnement et d'intégration sociale (SAIS).

Porté par une démarche participative, ce travail a déjà permis la mise en place de premières mesures concrètes. Il se poursuivra en 2025 pour rendre pleinement opérationnels les nouveaux standards d'intervention.

<https://rapportsannuels.hospicegeneral.ch/2024/accompagnement-et-integration-sociale/harmonisation-des-pratiques-au-sein-de-laide-aux-migrants/>

Accueil des jeunes issus de la migration

Face à l'augmentation significative du nombre de RMNA, l'Hospice général, en coordination avec les partenaires de la plateforme cantonale RMNA – l'office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAIS du département de la cohésion sociale), la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASc), la Fondation officielle de la jeunesse (FOJ), l'office de l'enfance et de la jeunesse (OEJ), l'accueil de l'enseignement secondaire II (ACCES-II), l'office médico-pédagogique (OMP) et les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) – a déployé une nouvelle approche de prise en charge articulée autour de 5 priorités. L'objectif est de répondre aux besoins spécifiques de ces jeunes, souvent

confrontés à des parcours migratoires complexes, et de favoriser leur intégration durable à Genève.

Cette dynamique, initiée en 2023 et présentée publiquement lors d'une conférence de presse, le 26 mars 2024, réunissant l'ensemble des partenaires, repose sur un dispositif d'accueil coordonné. Elle comprend un centre d'accueil et d'évaluation socio-sanitaire à Louis-Casaï, un hébergement différencié selon l'âge et le degré d'autonomie, des mesures ciblées en matière d'apprentissage du français et d'accès à la formation, ainsi qu'un accompagnement continu lors du passage à la majorité, y compris sur le plan éducatif et médical.

Cette évolution marque un engagement collectif fort en faveur d'une intégration cohérente et durable des jeunes issus de l'asile, placés au cœur des politiques publiques de la jeunesse.

<https://rapportsannuels.hospicegeneral.ch/2024/jeunesse/une-nouvelle-dynamique-daccueil-des-jeunes-issus-de-la-migration/>

Agenda Intégration Suisse (AIS) et plan d'intégration permis S

En 2024, l'Hospice général a poursuivi la mise en œuvre de l'Agenda Intégration Suisse (AIS), avec une attention particulière à l'équité de traitement et au soutien des personnes en difficulté d'apprentissage du français. La collaboration entre travailleuses sociales et travailleurs sociaux et conseillères et conseillers en insertion professionnelle a été renforcée : des ateliers d'insertion professionnelle sont déployés en faveur des résidentes et résidents au sein des lieux d'hébergement collectif.

En parallèle, face au faible taux d'emploi des titulaires de permis S (14,3% à Genève fin 2024, contre 29,2% en Suisse), un plan d'action cantonal ambitieux a été lancé. Ciblant les 2 900 personnes en âge de travailler, dont 70% de femmes, il repose sur une coordination renforcée entre l'Hospice général et l'office cantonal de l'emploi.

Des mesures concrètes ont ainsi été déployées : évaluation des compétences, orientation vers des formations, collaborations avec le tissu économique local, campagnes d'information et webinaires. Début 2025, ces efforts se poursuivront, avec l'objectif d'atteindre une meilleure insertion professionnelle des personnes réfugiées.

<https://rapportsannuels.hospicegeneral.ch/2024/insertion-professionnelle/agenda-integration-suisse-ais/>

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes consultables sur internet :

- 1) *Rapport d'activité de l'Hospice général 2024 :*
<https://rapportsannuels.hospicegeneral.ch/2024/>
- 2) *Statistiques et indicateurs 2024 :*
<https://rapportsannuels.hospicegeneral.ch/2024/statistiques-et-indicateurs/>